

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA SARTHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHAUFOR NOTRE DAME

L'an deux mil vingt-deux, le Quinze Décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrice LEBOUCHER, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 12 décembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombres de Conseillers présents : 11

Nombre de Conseillers votants : 11

*Présents* : Mr BOUVIER, Mme TREBERT, Mme TARNAUD, Mr SIMON, Mme VIAUD, Mme PERRICHET BAUDET, Mr JARDIN, Mme BONNEFOY, Mr MOREAU, Mr BARRIER,

*Absentes excusées* : Mr MAHE, Mr ORY, Mme CHABRUN, Mme BOUCREL

*Secrétaire de séance* : Mme Annick PERRICHET BAUDET

Le compte rendu du 22 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

---

**1/ Aménagement d'un parc arboré et ludique : choix d'un maître d'œuvre**

Dans le cadre du projet d'aménagement d'un parc arboré et ludique, Mr Le Maire rappelle que nous avons passé une convention avec le CAUE pour la consultation de bureaux d'études pour la désignation d'un maître d'œuvre.

Le jury s'est rencontré le 04 novembre 2022 en mairie pour étudier les 6 candidatures remises en heure et en temps par voix dématérialisé, la commission a sélectionné 4 candidats répondant le mieux aux critères inscrit dans le dossier de consultation pour passer l'audition :

- Art des villes et des champs
- Urbaterra
- Paysage concept
- AGPU

Suite à la visite sur site du 15 novembre des 4 candidats retenus, la société Urbaterra, fait le choix de ne pas donner suite à cette offre, le planning n'est pas compatible avec leur plan de charge.

Lors de l'audition du 30 novembre 2022, les trois bureaux d'études ont remis leur note d'honoraire détaillée ainsi qu'un échéancier des travaux, la commission donne lecture et commente le rapport d'analyse.

Il ressort de cette analyse que la proposition de la société Arts des villes et des champs en groupement avec ORS Conception est la mieux disante, 32 000 euros HT, en tenant compte des critères de choix pondérés définis par la commission d'appel d'offres. La commission a fait le choix de retenir les options suivantes :

- |   |               |
|---|---------------|
| - O2 - Organisation d'une réunion publique          | 550.00 € HT   |
| - O4 - Etude faune-flore printemps                  | 3 650.00 € HT |
| - O5 - Investigations zones humides sur la parcelle | 1 350.00 € HT |
| - O6 - Réalisation d'un dossier Examen cas par cas  | 2 250.00 € HT |